

Le budget—M. Lalonde

Il n'y aura ni délais, ni cafouillages. Tous les projets seront mis sur une «voie express» pour qu'ils démarrent à temps, progressent conformément aux plans et soient achevés le plus vite possible. Toutes les modalités de planification, d'approbation, d'appel d'offres et autres du Gouvernement seront rationalisées pour faciliter l'avancement des projets. Tous les ministères et organismes ont reçu l'ordre de donner la priorité à l'exécution rapide des projets dont ils sont responsables, dans les limites financières établies. Le gouvernement sollicitera également la coopération active du secteur privé et des autorités provinciales afin que les projets soient exécutés conformément au calendrier et aux coûts prévus. La coopération des organisations syndicales et patronales de l'industrie de la construction sera capitale pour la bonne marche des projets.

Mon collègue, le ministre d'État au Développement économique (M. Johnston), aura la responsabilité globale des Projets spéciaux de relance. Il sera secondé par un comité spécial du cabinet. Une commission des Projets spéciaux de relance a été créée pour coordonner la gestion et l'exécution des projets conformément aux délais et aux budgets établis.

Près de 30 p. 100 des dépenses de construction, de matériaux et d'approvisionnement occasionnées par les Projets spéciaux de relance seront engagées au cours de cet exercice; 70 p. 100 des fonds prévus pour ces projets auront été dépensés d'ici le 31 mars 1984, et le reste pendant les deux années suivantes. Ces projets stimuleront donc l'économie alors qu'elle en a le plus besoin. Ils s'achèveront au moment où l'investissement privé prendra la relève et commencera à exiger davantage de l'industrie du bâtiment et des autres secteurs de l'économie.

[Français]

Madame le Président, les Projets spéciaux de relance font partie intégrante d'un programme d'action à plusieurs volets visant à stimuler la croissance et l'emploi. Non seulement fourniront-ils de l'emploi à court terme, mais ils accroîtront de manière permanente le potentiel de création d'emplois de l'économie. La plupart des projets choisis figuraient déjà dans les plans d'investissement des ministères et des organismes fédéraux pour la fin de la décennie, en raison de leur contribution au développement national. Les sommes consacrées à l'accélération des projets pendant les quatre prochaines années permettront d'avoir des dépenses publiques moins élevées plus tard dans la décennie.

Les projets seront concentrés dans six grands domaines: les transports, les installations de recherche et de formation, la mise en valeur des ressources, les achats de navires, l'aménagement foncier et touristique et les achats de haute technologie. Ces projets sont tournés vers l'avenir, car ils visent à mettre en place et à améliorer les centres de recherche et de haute technologie, l'infrastructure des transports et d'autres installations ou services qui renforceront le potentiel de croissance à long terme de l'industrie canadienne. Ils apporteront une aide bien nécessaire à plusieurs secteurs de l'économie qui sont actuellement en difficulté, comme l'industrie du bâtiment, les chantiers navals, les pêches et l'industrie forestière.

L'impact des Projets spéciaux de relance se fera sentir dans tout le Canada, en stimulant l'activité économique dans la plupart des grandes agglomérations et dans nombre d'autres collectivités. Certaines provinces ont déjà instauré leurs propres programmes d'immobilisations. Ces initiatives provinciales contribueront aussi à la relance, et j'espère que d'autres

provinces prendront des mesures semblables dans leurs prochains budgets. Il en résultera une infrastructure publique plus moderne et plus efficace, qui soutiendra les entreprises canadiennes dans leurs efforts pour accroître leur productivité et leur compétitivité, et aussi de nouveaux emplois pour les Canadiens.

[Traduction]

MESURES SPÉCIALES DE RELANCE DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS

Le deuxième élément du Programme spécial de relance vise directement l'accélération des investissements productifs et la création d'emplois dans le secteur privé. Je propose ce soir d'apporter des changements importants au crédit d'impôt fédéral à l'investissement. Ces changements n'accroîtront pas les encouragements actuels, mais ils les rendront plus faciles à utiliser par les entreprises qui investissent. Les entreprises auront également accès à un Fonds spécial de relance des investissements et à un Fonds spécial de relance des exportations. Ces mesures exigeront 2.4 milliards de dollars au cours des quatre prochains exercices.

Les entreprises peuvent actuellement obtenir, au titre de leurs investissements admissibles, un crédit imputable sur leur impôt fédéral. Le crédit est au minimum de 7 p. 100 du coût de l'investissement. Dans certaines régions du pays, il peut aller jusqu'à 50 p. 100 du coût de l'investissement. Jusqu'à maintenant, la mesure dans laquelle le crédit pouvait réduire les impôts directs était assortie de plafonds, et les crédits inutilisés ne pouvaient être reportés pendant plus de cinq ans.

Pour les investissements admissibles entrepris après ce soir, je propose d'éliminer les plafonds qui limitent l'utilisation du crédit d'impôt à l'investissement. Je propose aussi que les crédits acquis pendant une année donnée puissent servir à diminuer les impôts des trois années précédentes ou des sept années suivantes. De plus, le crédit d'impôt à l'investissement sera étendu à l'équipement lourd utilisé dans l'industrie de la construction.

Ces modifications du crédit d'impôt fédéral à l'investissement seront permanentes. Elles rendront les dispositions existantes plus accessibles aux entreprises et donc plus efficaces. Elles se traduiront par une aide supplémentaire d'environ 1.3 milliard de dollars à l'investissement privé au cours des quatre prochains exercices.

Cependant, trop d'entreprises canadiennes ne sont pas en mesure actuellement de payer des impôts à cause de la réduction de leurs bénéfices ou des pertes provoquées par la récession. C'est particulièrement le cas des petites entreprises dans toutes les régions du pays. Pour qui n'est pas imposable actuellement, le crédit d'impôt n'est pas un encouragement très attrayant. Pourtant, ces entreprises doivent aussi être encouragées à investir le plus tôt possible si l'on veut que la reprise soit vigoureuse et durable. Il faut également les aider à obtenir les capital-actions dont elles ont besoin pour financer leurs investissements. C'est pourquoi je propose d'apporter deux autres modifications, temporaires celles-là, au crédit d'impôt fédéral à l'investissement.

Je propose d'abord, qu'une partie des crédits d'impôt à l'investissement acquis entre aujourd'hui et le 30 avril 1986 soit désignée comme crédit d'impôt spécial remboursable pour la relance des investissements, et soit remboursée directement